

Fiche de données de sécurité

Date d'émission 12-nov.-2013

Date de révision 09-oct.-2019

Version 4

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Landscaper pro gyomirtó szer gyeprágyával
Code produit 43710115DB
Substance pure/mélange Mélange.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs [SU 21].

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV
Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190.

Pour plus d'informations, contacter INFO-MSDS@EVERRIS.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence Int: +44 1235 239 670 (24h). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Aucun(e)

EUH208 - Contient (2,4-D). Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence:

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom chimique	No.-CE.	Numéro CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE)	Numéro d'enregistrement
--------------	---------	------------	------------	--	-------------------------

				n° 1272/2008 [CLP]	REACH
2,4-D	202-361-1	94-75-7	0.1 - 1%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	Exempt
Dicamba	217-635-6	1918-00-9	0.1 - 1%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	Exempt

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

Inhalation

Symptômes éventuels: tousser et dyspnée. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

Contact cutané:

Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire:

En cas d'exposition aux émanations ou aux vapeurs, rincer les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

Ingestion:

Symptômes éventuels: accus de toux et dyspnée. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer la bouche. Boire de l'eau par mesure de précaution.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau abondant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles Éviter la formation de poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les agents d'intervention

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement: Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage: Enlever à la pelle ou balayer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

§ 8, 12, 13.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Considérations générales d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage: Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Conserver à des températures comprises entre 0 °C et 40 °C. Tenir hors de portée des enfants. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver hors de la portée des enfants et à l'écart des animaux domestiques.

Matériaux d'emballage

Conserver dans le conteneur original. Stocker dans un récipient fermé.

LGK (Allemagne)

Exempté(e)(s)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais; www.everris.com; Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette

Scénario d'exposition

Mélange. Non demandé.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

<u>2.4-D</u>	
Autriche	Skin STEL 4 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³
Australie	10 mg/m ³ TWA
la Belgique - 8 H VLE	10mg/m ³
Bulgaria - OEL- TWAs	10.0 mg/m ³ TWA
Croatia - OEL - STELs (KGVIs)	20 mg/m ³ STEL [KGVl]
Danemark	TWA: 1 mg/m ³ Skin
Finlande	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
FR - OEL - 8h VMEs	TWA: 10 mg/m ³
greece OEL 15 minute	20 mg/m ³ STEL
Hungary - OEL - TWAs	1 mg/m ³ TWA
Iceland - OEL - 8 Hour	5 mg/m ³ TWA
Irlande	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ Skin
Korea - ISHA - OEL - TWAs	10 mg/m ³ TWA (Serial No. 062)
Malaisie	10 mg/m ³ TWA
Norvège	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Pologne	TWA: 7 mg/m ³
Portugal	TWA: 10 mg/m ³
Romania - OEL - TWAs	5 mg/m ³ TWA
Slovenia - OEL - TWAs	1 mg/m ³ TWA (inhalable fraction)
Spain - Valores Limite Ambientales - VLE	TWA: 10 mg/m ³

Suisse	Skin STEL: 8 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
UK EH40 WEL:	LTEL (8hr TWA): 10mg/m ³ STEL (15 min.): 20mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage	Écran facial
Protection des mains	Gants. Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié appareil respiratoire avec filtre EN149 FFP3
Protection de la peau et du corps	Les précautions habituelles de sécurité lors de la manipulation du produit, permettront une protection efficace contre ce risque potentiel Vêtements de protection à manches longues
Mesures d'hygiène	Appliquer des mesures de surveillance convenables. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique :	Solide
Aspect:	granulé
Couleur:	gris, Marron.
Odeur:	Aucun(e)
Densité apparente :	350 - 600 kg/m ³ aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition:	Solide. Sans objet.
Point d'éclair :	Solide. Sans objet.
Taux d'évaporation :	Solide. Sans objet.
inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Pression de vapeur	Solide. Sans objet.
Densité de vapeur	Solide. Sans objet.
Densité relative	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Solide. Sans objet.
Température d'autoignition :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Ne présente pas de danger d'explosion.

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%):	Solide. Sans objet.
---------------------------	---------------------

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veuillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact oculaire	Peut provoquer une légère irritation.
Contact cutané	Peut provoquer une irritation.
Ingestion	Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Informations sur les effets toxicologiques

Aucun(e) connu(e)

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Nom chimique	LD50 Oral	CL50 cutanée	CL50 par inhalation
2,4-D	= 375 mg/kg (Rat) = 420 mg/kg (Rat)	= 1400 mg/kg (Rabbit) = 1500 mg/kg (Rat)	
Dicamba	= 1039 mg/kg (Rat)	= 1716 mg/kg (Rabbit) > 1 g/kg (Rat) > 2 g/kg (Rabbit)	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
Cancérogénicité	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
Toxicité pour la reproduction	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
STOT - exposition unique	Classification basée sur les composants individuels du mélange.

STOT - exposition répétée Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Danger par aspiration Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
2,4-D	20 - 52: 120 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 23.7 - 24.7: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static	20: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 127.9 - 141.7: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 static 77 - 157: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 180: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 70.7: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 2450 - 3160: 96 h Oryzias latipes mg/L LC50 flow-through 103 - 171: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 165: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 6.3 - 11.0: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static	-	17.6 - 32.6: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 417.8: 72 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucun effet de persistance ou d'accumulation n'a été observé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Nom chimique	LOGPOW
2,4-D	2.83

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
2,4-D	Group II Chemical	

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés
Autres informations

Ne pas réutiliser le récipient.
Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d' emballage sont considérés comme déchets.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMO / IMDG

<u>14.1</u>	
No ONU:	Non réglementé
<u>14.2</u>	
Nom d'expédition:	Non réglementé
<u>14.3</u>	
Classe de danger:	Non réglementé
<u>14.4</u>	
Groupe d'emballage:	Non réglementé
<u>14.5</u>	
Polluant marin	Aucune information disponible
<u>14.6</u>	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
<u>14.7</u>	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune donnée disponible

ADR/RID

<u>14.1</u>	
No ONU:	Non réglementé
<u>14.2</u>	
Nom d'expédition:	Non réglementé
<u>14.3</u>	
Classe de danger:	Non réglementé
<u>14.4</u>	
Groupe d'emballage:	Non réglementé
<u>14.5</u>	
Danger pour l'environnement	Non réglementé
<u>14.6</u>	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

<u>14.1</u>	
No ONU:	Non réglementé
<u>14.2</u>	
Nom d'expédition:	Non réglementé
<u>14.3</u>	
Classe de danger:	Non réglementé
<u>14.4</u>	
Groupe d'emballage:	Non réglementé
<u>14.5</u>	
Danger pour l'environnement	Non réglementé
<u>14.6</u>	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Belgique

Danemark

Danemark

Aucune donnée disponible

France

ICPE Non réglementé

Allemagne

LGK (Allemagne)
 Classe du danger d'eau (WGK)
 GefStoffV (DE):

Exempté(e)(s)
 Aucune information disponible
 Non réglementé

Component	German WGK Section
2,4-D 94-75-7 (0.1 - 1%)	class 2
Dicamba 1918-00-9 (0.1 - 1%)	class 3

Reg nr.

050122-62

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ces substances ont fait l'objet d'évaluations de sécurité chimique

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 DNEL: Derived No-Effect Level
 REACH: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals
 CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging
 OEL: Occupational Exposure Limit
 TWA: Time Weighted Average
 ATE: Acute Toxicity Estimate
 EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement
 LD50: Lethal dose, 50%.
 LC50: Lethal concentration, 50%.
 SVHC: Substance of Very High Concern.

Méthode de classification

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

Principales références de la littérature et sources de données

Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830.
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Préparé par

Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

Date d'émission

12-nov.-2013

Limitations relatives à l'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels

Motif de la révision

***Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risque liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.